



PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2022

=====

L'an Deux Mille Vingt-deux le cinq juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LERMINE, Maire.

Étaient présents : Patrick LERMINE, Marie-Françoise CAUMONT, Laurence AUGIER, Françoise BEZIER, Véronique CARETTE-LELIEVRE, Valérie DUVAL, Eric LANLLIER, Loïc PIERRE-BOITARD.

Absents excusés : Denis LEVIONNOIS, Anne LY donne pouvoir à Françoise BEZIER, Thierry BOUCHÉ, Rachel FILLIATRE, Alain GAUTIER, Baptiste JAMET.

Absent : Bertrand LARSONNEUR.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAUMONT

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2022 est approuvé

TARIFS CANTINE au 1^{er} SEPTEMBRE 2022

Vu la délibération du 23 novembre 2021 autorisant la signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la fourniture, la livraison de repas et de denrées pour la restauration scolaire,

Vu le résultat de l'appel d'offres pour la fourniture, la livraison de repas et de denrées pour la restauration scolaire confiant le marché à la société Convivio,

Vu les tarifs proposés par Convivio et rappelant que la dernière augmentation des tarifs communaux remonte à 2015,

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le nouveau tarif de cantine à compter du 1^{er} septembre 2022.

Deux propositions de tarification ont été présentées au conseil municipal, la première tenant compte de la prise en charge de l'augmentation du prix du repas du prestataire à 60 % par la commune et la seconde à 50 %.

Après en avoir délibéré, 7 voix contre 2 se sont portées sur la première proposition, la grille ci-dessous est ainsi adoptée :

repas cresseronnais	3.63 €
repas extérieurs	5.41 €
repas exceptionnel cresseronnais	5.28 €
repas exceptionnel extérieurs	7.05 €
panier repas sur prescription médicale	1.20 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Projet intercommunal de cuisine centrale**

Un premier point d'étape de l'étude sur l'opportunité de créer une cuisine centrale à vocation intercommunale a été présenté par le cabinet Terralim au conseil communautaire.

Il a permis de fixer le choix de la livraison des repas en liaison froide. L'étude se poursuit pour vérifier la faisabilité économique du projet.

- **Point sur la rentrée scolaire**

La suppression d'un poste d'enseignant est confirmée. Un nouveau directeur est nommé et mesdames Blanchet et Pommier restent en poste à Cresserons. A ce jour les effectifs s'élèvent à 25 élèves en maternelle et 40 en élémentaire. Leur répartition dans les 3 classes reste à préciser.

- **Square Ian Hammerton**

Un membre du conseil municipal fait remonter une remarque d'un habitant qui, par sécurité pour les jeunes enfants, souhaiterait que le square soit clos. Cette option n'est pas retenue.

- **Petit bois de Ste Marie**

Il est également évoqué le manque d'entretien de la partie du bois appartenant à la commune de Plumetot.

- **Panneau à messages variables**

Le panneau d'information sera installé rue de Caen entre le 22 et le 26 août 2022.

La séance est levée à 20h30.

Patrick LERMINE
maire



Marie-Françoise CAUMONT
secrétaire de séance





PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2022

L'an Deux Mille Vingt-deux le treize juin à 18 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LERMINE, Maire.

Étaient présents : Patrick LERMINE, Marie-Françoise CAUMONT, Anne LY, Françoise BEZIER, Thierry BOUCHE, Valérie DUVAL, Rachel FILLIATRE, Baptiste JAMET, Eric LANLLIER, Loïc PIERRE-BOITARD,

Absents excusés : Denis LEVIONNOIS, Laurence AUGIER ayant donné pouvoir à Anne LY, Véronique CARATTE-LELIEVRE ayant donné pouvoir à Françoise BEZIER,

Absents : Alain GAUTIER, Bertrand LARSONNEUR.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAUMONT

Le procès-verbal de la séance du 18 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

RENTREE SCOLAIRE 2022-2023

Marie-Françoise Caumont présente l'évolution des effectifs scolaires de l'école publique Jacques Prévert de la commune qui se résume à 2 données significatives :

- perte de 31% des effectifs (113 à 78 élèves) en 5ans de 2017 à 2022,
- estimation pour la rentrée 2022 à 68 élèves sans augmentation prévisible d'ici le mois de septembre.

Ce constat amènera vraisemblablement l'inspection académique à prononcer la suppression d'un poste d'enseignant ramenant le nombre de classes à 3.

Patrick Lermine fait part des différentes réunions rassemblant les communes de Douvres et de Cresserons et l'inspection académique pour envisager un dispositif d'accueil à la prochaine rentrée scolaire qui se résume à 2 options :

- l'orientation des 9 élèves de CM2 de Cresserons vers l'école publique « Dian Fossey » de Douvres qui pourrait ainsi éviter à cette commune la suppression d'un poste d'enseignant,
- le maintien des 68 élèves à Cresserons en 3 classes.

Dans les 2 cas, on retrouve des classes à 3 niveaux dont la charge de chacune dépendra de la répartition des effectifs faite par l'équipe enseignante.

Une conséquence également de la suppression de la classe de CM2 à Cresserons est la prise en charge des frais de scolarité des 9 élèves, du différentiel du coût de la cantine et de la garderie du midi entre Douvres et Cresserons.

Un débat s'est instauré reprenant notamment les questions de transports scolaires, de l'intérêt des élèves (classes à 3 niveaux), de l'accélération de la perte d'effectifs ainsi que les conséquences financières.

Au terme de ces échanges, il apparaît qu'une majorité d'avis penche sur le maintien de la classe de CM2 à Cresserons. Toutefois, le conseil décide de ne pas se prononcer de façon définitive avant la tenue du conseil d'école du 14 juin 2022.

La séance est levée à 19h

Le maire

Patrick LERMINE

La secrétaire de séance

Marie-Françoise CAUMONT